



## Agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

Ministère de l'Education Nationale

La Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) a reçu une réponse positive du Ministère de l'Education Nationale concernant sa demande d'*agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public*, le 23 septembre 2016. L'agrément a été signé le 15 novembre 2016 et publié au bulletin officiel de l'Education Nationale le 24 novembre 2016.

L'agrément est étendu aux associations membres de la fédération, charge à la FUB de s'assurer que le contenu des interventions en milieu scolaire des associations du réseau soit en accord avec son projet éducatif. L'agrément est délivré à la FUB pour une durée de 5 ans, à l'issue de laquelle une demande de renouvellement de l'agrément sera formulée.

### De nouvelles perspectives pour les associations FUB

Les associations du réseau voient leur champ d'action élargi, avec la possibilité accrue de conduire des actions auprès d'un public scolaire. Ce dispositif va permettre aux bénévoles, aux salariés et à toutes les forces vives de l'association de s'investir dans l'apprentissage de la mobilité à vélo, pour mettre une nouvelle génération en selle !

L'agrément du Ministère de l'Education Nationale n'est pas juridiquement nécessaire pour les interventions en établissement (les exigences et les formalités varient selon les chefs d'établissements et les académies). Cependant, il est certain que l'obtention de l'agrément facilitera la mise en place d'actions des associations FUB au sein des établissements scolaires.

### Retour sur la demande d'agrément

Pour obtenir cet agrément la FUB a présenté un projet éducatif complémentaire aux enseignements scolaires, a démontré sa volonté d'action dans le domaine éducatif et a valorisé les partenariats des associations membres avec les représentants territoriaux de l'Education Nationale.

Dans ce contexte, la FUB a envoyé un questionnaire aux associations du réseau en janvier 2016. Il s'agissait d'analyser leur investissement, leur intérêt et leurs actions pré-existantes ou en projet, à destination d'un public scolaire ou péri-scolaire. Une première liste de 28 associations membres de la fédération qui bénéficient de cet agrément a pu être constituée (voir PJ). Ces associations sont invitées à signer une **charte de fonctionnement** (voir PJ) définissant les engagements de l'association membre auprès de la Fédération, à savoir :

- Respecter les principes définis dans le projet éducatif de la FUB (à consulter sur : <https://goo.gl/SfYVZD> )
- Rendre compte annuellement des activités en milieu scolaire (nombre et niveau des élèves, établissements, qualification des intervenants, coupures de presse, retour d'enquêtes de satisfaction...) → se référer à l'**annexe 1** de la charte de fonctionnement

## Comment bénéficier de l'agrément accordé à la FUB ?

→ Les associations membres du réseau FUB qui souhaitent bénéficier de l'agrément sont invitées à consulter l'**annexe 2** de la charte de fonctionnement :

1) Il s'agira d'exposer les actions réalisées en 2016 (le cas échéant) et leurs projets d'intervention en milieu scolaire pour l'année 2017 (nombre et niveau des élèves, types d'activités, établissements ciblés, équipe d'intervention, fréquence des séances, partenariats...), en remplissant le formulaire grâce au lien fourni, avant le 31 janvier 2017.

2) Il sera possible de fournir des pièces complémentaires (maximum 1 document de 5 pages au format pdf) à envoyer par email à [n.dubois@fub.fr](mailto:n.dubois@fub.fr) avant le 15 janvier 2016 (coupures de presse, résultats des potentielles enquêtes de satisfaction réalisées auprès des établissements scolaires...).

3) La FUB appréciera chaque demande (réponse courant février 2017) et les associations retenues seront invitées à signer la charte de fonctionnement définissant les engagements de celles-ci auprès de la Fédération.

---

*N'hésitez pas à contacter la FUB pour toute question ou à faire circuler vos informations sur [veloecole@lists.fub.fr](mailto:veloecole@lists.fub.fr)*

Contact :  
Nicolas Dubois  
Chargé de mission FUB  
[n.dubois@fub.fr](mailto:n.dubois@fub.fr)  
Tél : 03 88 76 70 89